

**PROVINCE DE QUÉBEC
TERRITOIRE NON ORGANISÉ
DE LA MRC DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

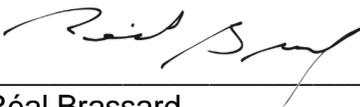
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC de Matawinie, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie tenue le 19 janvier 2022 a été adopté le règlement numéro TNO-67-2021 « concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2022. »

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation à la préfecture de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 1^{er} JOUR DE FÉVRIER 2022



Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général